

## Qui est concerné ?

Les nouveaux arrivants à Lamotte-Beuvron

Les enfants de 3 ans (nés en 2014) non scolarisés

Les enfants de 2 ans (nés en 2015)

Ils seront inscrits sur la liste d'attente. Leur admission dépend des places disponibles.



## Comment s'inscrire ?

### Étape 1 : Guichet Famille

Retirer un dossier au guichet Famille ou le télécharger sur [www.lamotte-beuvron.fr](http://www.lamotte-beuvron.fr), rubrique Solidarité & Jeunesse à partir du **10 avril 2017**.

### Étape 2 : Guichet Famille

Remettre le dossier et les pièces nécessaires au guichet Famille pendant les permanences indiquées ci-après.

### Étape 3 : École

Prendre rendez-vous avec la Direction de l'école afin de valider l'inscription.

- École élémentaire Charles Péguy :  
Sur rendez-vous à compter du lundi 24 avril 2017
  - École maternelle Émile Morin :  
Selon les jours de permanence :
    - Mardis 25 avril – 2, 9 et 16 mai 2017 : 9h-12h / 13h30-15h
    - Mercredi 26 avril 2017 : 9h-12h.
- Ou sur rendez-vous.

**Attention ! Aucun enfant ne sera admis dans une école sans certificat d'inscription délivré par le guichet Famille.**

## Dérogations scolaires

**Les demandes sont à effectuer uniquement en Mairie.**

Un courrier motivant votre demande est à adresser au Service Jeunesse et Scolaire avant le **21 avril 2017**.

La dérogation scolaire sera examinée selon les termes de l'article L.212-8 du Code de l'Éducation.

Vous serez informés de la décision par courrier. Si la réponse est positive, un dossier d'inscription sera joint à celui-ci.

Ensuite, vous vous reporterez à l'étape n°2 de « Comment s'inscrire ? ».

**Ces dispositions concernent l'école maternelle et l'école élémentaire.**

## Permanences pour dépôt des dossiers d'inscription ?

1<sup>ère</sup> période :

**du lundi 10 avril au  
vendredi 21 avril 2017**

2<sup>ème</sup> période :

**du mardi 2 mai au  
vendredi 12 mai 2017**

Les mardis, mercredis et vendredis  
10h00-12h00 / 14h30-16h00

Exceptionnellement :

**Le samedi 13 mai 2017**  
10h00-12h00

Renseignements :

### Guichet Famille

10 bis rue de Beauce  
41600 Lamotte-Beuvron  
☎ 02 54 88 95 79

Mail : [guichetfamille@lamotte-beuvron.fr](mailto:guichetfamille@lamotte-beuvron.fr)  
Site internet : [www.lamotte-beuvron.fr](http://www.lamotte-beuvron.fr)  
Portail Famille : [lamotte-beuvron.iloise.net](http://lamotte-beuvron.iloise.net)

## Pièces à transmettre

### Guichet Famille

Pièces justificatives à joindre au dossier :

- Photocopie du livret de famille.
- Photocopie du carnet de santé (vaccinations : Diphtérie, tétanos, coqueluche et poliomyélite) ou justificatif de vaccinations.
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF... de moins de 3 mois).

### École

Pièces à présenter à la Direction de l'école :

- Le certificat d'inscription,
- Le certificat de radiation (si mon enfant vient d'un autre établissement),
- Photocopie du livret de famille,
- Photocopie du carnet de santé (vaccinations : Diphtérie, tétanos, coqueluche et poliomyélite) ou justificatif de vaccinations.

Ne pas jeter sur la voie publique



# RENTRÉE SCOLAIRE 2017

Inscriptions  
scolaires  
du 10 au 21 avril et  
du 2 au 12 mai 2017\*

\*Selon jours de  
permanence



Ville de Lamotte-Beuvron